

Groupes d'Animation de Quartier
GAQ Sud - 11 Mai 2017

Ordre du jour de la réunion

1. Validation du compte rendu de GAQ d'Avril 2016 et évaluation
2. Optimisation de l'éclairage public
3. Demandes des habitants
4. Actualités de la ville et du quartier

Participants

25 participants étaient présents, dont XX ayant émarginé : M. BAUD Christian, M. BILARD Loïc, Mme BOLLENBACH Ilse, M. et Mme BOURRIGAUD Marie-Anne et Jean, Mme BROSSET Liliane, M. CHALOUAH Mohamed, Mme CORNU, M. COSSET Yves, M. ou Mme DELESTRE, M. DURAND André, M. ou Mme FOURNIER, Mme GUYOT Marie-France, Mme HAUMON Annie, Mme LEBRETON Caroline,, M. MELCION Jean-Pierre, M. et Mme MERIT Joseph et Marie-Luce, M. PENET Thomas, Mme SIMON.

Participant excusé : M. BOURRIGAUD Philippe.

Trois élus étaient présents : Fabrice ROUSSEL, Maire de la Chapelle-sur-Erdre, Claude LEFORT, en charge de la Démocratie participative, et Marc TRELLU, coordonnateur du GAQ Sud et conseiller municipal en charge de la Proximité.

Trois techniciens étaient présents : Dany JOLY, Responsable de l'éclairage public (Nantes Métropole), Maryline LEAUTE, Responsable de la Gestion de l'Espace Public, pôle Erdre et Cens (Nantes Métropole), et Sofia BELHAMITI, mission Agenda 21 et démocratie participative (Mairie de la Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Marc TRELLU, coordonnateur du quartier Sud, présente l'ensemble de l'équipe d'animation du GAQ. Il énonce l'ordre du jour de la séance, et rappelle que cet espace est un espace de discussion où chaque habitant peut poser ses questions lors de la réunion.

Il est rappelé que les membres des GAQ ayant précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre . Les nouvelles personnes intéressées sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
Rue Jean Jaurès
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16
agenda21@lachellesurerdre.fr

Compte-rendu d'Avril 2016

Le compte-rendu de la séance du 28 Avril 2016 n'a pas fait l'objet de remarques particulières. Il peut en conséquence être validé.

Mme BELHAMITI rappelle que les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, dans les bureaux des impressionnistes, auprès de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale.

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. 21 fiches ont été recueillies lors de la dernière séance et nous vous en remercions. Les sujets proposés ont été bien notés, l'éclairage public est d'ailleurs à l'ordre du jour.

Éclairage public

M. JOLY, expert en éclairage public à Nantes Métropole présente la stratégie et les chiffres clés en matière d'éclairage public, sur la Métropole et sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Il rappelle que l'éclairage public est une compétence exercée par Nantes Métropole depuis 2001 (avant cette date, les communes géraient elle-même leur éclairage). M. JOLY explique ensuite comment fonctionne l'éclairage public, de l'armoire de commande au candélabre.

A la Chapelle-sur-Erdre, on dénombre plus de 3 000 candélabres, représentant une dépense d'environ 145 000 € par an. La technique d'éclairage évolue, et tend à privilégier des solutions moins gourmandes en énergie comme le Sodium Haute Pression (84% du parc) ou encore la LED (6% du parc). Ainsi, la puissance moyenne par point lumineux décroît au fil du renouvellement des candélabres.

M. JOLY explique ensuite le concept de « pollution lumineuse », introduit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La pollution lumineuse correspond au halo de lumière qui ne permet pas d'observer le ciel nocturne (étoiles notamment). Les luminaires de type « boules » éclairent en effet à 35% le ciel et à 30% le sol. En ajoutant un optique réfléchissant à ces luminaires, 60% de la lumière utile est redirigée vers le bas.

Les travaux de rénovation permettent de revoir les luminaires en place et d'opérer à des modifications des candélabres ou remise aux normes des armoires électriques. En 2016, 69 luminaires ont été rénovés à la Chapelle-sur-Erdre, pour un coût de 54 000€, et les travaux de remise aux normes des armoires de commande ont mobilisé un budget de 40 000€.

Pour optimiser l'éclairage public, il est possible d'agir sur la puissance installée ou sur le temps de fonctionnement. Cette action d'optimisation s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial et plusieurs communes dont la Chapelle-sur-Erdre ont déjà mis en place des extinctions de l'éclairage au cœur de la nuit. Avec l'engagement de 14 communes de la métropole, on observe une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30% et une économie financière qui oscille entre 10 et 20% en fonction des communes (la part abonnement du contrat restant une charge fixe). Au final, ce sont 60 tonnes de CO2 qui ont été évitées grâce à cette action.

Les coupures existantes à la Chapelle-sur-Erdre permettent de distinguer 3 zones :

- Dans le centre-ville et sur les axes principaux : pas de coupure nocturne – spécificité du lotissement de la Source, une baisse de l'intensité lumineuse est en place depuis l'aménagement du quartier,
- Dans le quartier de Gesvrine : coupure de 3h00 à 5h30,
- Dans le reste de la commune : coupure de 00h à 05h30.

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre vous propose aujourd'hui de participer à un exercice, visant à noter vos observations relatives à l'éclairage au cœur de la nuit, les dysfonctionnements éventuels, et discuter des réductions ou harmonisations de coupure d'éclairage au cœur de la nuit.

Mme BELHAMITI rappelle que les habitants peuvent signaler à tout moment des dysfonctionnements d'un candélabre en appelant le pôle Erdre et Cens ou la Ville, à l'aide du numéro de candélabre inscrit sur une petite plaque à hauteur d'homme. Ces demandes sont enregistrées dans le logiciel Oasis de traitement des demandes d'intervention et sont traitées rapidement.

Questions relatives à la présentation :

- Un habitant demande pourquoi les horaires d'éclairage sont différents à Gesvrine. M. TRELLU explique que cette disposition date de l'époque (environ 1992) où le seul bus de nuit à la Chapelle-sur-Erdre s'arrêtait à Gesvrine. L'éclairage était requis sur la ligne de bus. Aujourd'hui, aucune ligne de bus ne va au-delà des Perrières. L'exercice proposé vous permet de vous exprimer sur le maintien ou non de ces horaires.
- M. BOUVAIS indique qu'aux Perrières, une baisse d'intensité des candélabres est constatée la nuit. M. JOLY explique que sur ce quartier, les candélabres sont équipés de la technologie LED ce qui permet de programmer des baisses d'intensité et offre une plus grande souplesse sur les modifications d'éclairage selon les horaires. Ces technologies ne sont pas encore très répandues.
- Une habitante demande s'il est possible de prévoir d'éteindre un candélabre sur deux. M. JOLY répond qu'il n'est pas possible de prévoir cela compte-tenu de l'organisation du réseau d'éclairage. A Nantes, historiquement, le réseau est double et permet d'éteindre un candélabre sur 3 la nuit. Néanmoins, ce système n'est pas conseillé car il génère des modifications de la perception de la route, avec des zones noires et éclairées.

Suite au travail sur tables réalisé en séance, une restitution sera proposée afin d'expliquer quelles modifications sont envisageables.

Demandes des habitants

Retour sur les travaux réalisés et présentation des travaux prévus - 2016-2017

Mme LEAUTE du pôle Erdre et Cens présente un retour sur les travaux réalisés depuis 2016 (voir le détail sur le support de présentation en annexe).

Boulevard de l'Hopital

Les participants réagissent à l'aménagement du cheminement piéton boulevard de l'Hopital. Ils expriment leur souhait de pouvoir avoir un aménagement plus confortable de type trottoirs ou bordure séparative avec la chaussée. Mme LEAUTE explique que l'emprise de la chaussée est réduite. Pour réaliser ces travaux, la glissière de sécurité a dû être déplacée pour gagner de la place.

Les habitants expriment leur inquiétude concernant la traversée piétonne dans la courbe. M. TRELLU explique que le cheminement est dédié aux piétons, les vélos doivent emprunter la route ou les pistes cyclables présentes ailleurs. Les habitants estiment que les deux connexions cyclables au boulevard de l'Hopital (au niveau des giratoires) posent problème et ne sont pas empruntées.

Une habitante signale que de l'autre côté du boulevard, côté Gesvrine, un linéaire d'environ 50 mètres de trottoirs est très dégradé et ne permet pas une circulation piétonne confortable.

M. PENET demande s'il est possible d'ajouter des potelets en plastique le long du cheminement. Mme LEAUTE répond qu'une largeur minimale d'1m40 est obligatoire entre la glissière et les potelets. De plus, les potelets en plastique ne tiennent pas longtemps et sont souvent altérés par des véhicules de gros gabarit. Cela va être étudié et, si possible, expérimenté.

Autres travaux

Concernant la réfection des trottoirs avenue des Corneilles, M. TRELLU précise que ces travaux viennent compléter ce qui a déjà été refait.

Il évoque également les travaux de signalisation au sol sur les trottoirs du bd de l'Hopital (marquage) permettant la matérialisation des stationnements devant l'entrée des courts de tennis.

De plus, les services de la Ville ont prévu d'aménager une aire de jeux (détente) sur le carré vert situé à droite de l'entrée du complexe tennistique. Cet aménagement est prévu à l'automne.

Les habitants souhaitent saluer les efforts de fleurissement entre l'Hopital et Gesvrine.

Trottoirs du boulevard du Gesvres et de la Mulonnière

M. TRELLU rappelle qu'il avait été vu avec les habitants qu'un problème de racines avait altéré les trottoirs du boulevard du Gesvres et de la Mulonnière. Un diagnostic sanitaire des arbres a été réalisé et les arbres sont sains. Pour le tronçon difficile sur une cinquantaine de mètres au niveau de la Mulonnière, il est conseillé d'emprunter le trottoir situé en face. Pour le boulevard du Gesvres, dans le cadre de la Ville apaisée et des travaux qui pourraient être programmés, il sera étudié l'opportunité d'abattre un ou deux arbres qui altèrent le trottoir.

Proposition d'aménagement de l'entrée de Capellia – rue de Roche Blanche

M. TRELLU informe les participants que les grands principes d'aménagement ont été travaillés, mais qu'il reste une étape importante, celle du partage avec les riverains. Mme LEAUTE présente les grands principes pour le réaménagement de cette espace :

- la création d'un plateau au niveau de l'esplanade devant Capellia,
- l'amélioration de l'accès pour les cars,
- la reprise de l'entrée de la rue Gauguin pour permettre un maintien du cheminement piéton,
- la reprise du trottoir entre le Château d'eau et Capellia,
- l'ajustement des traversées piétonnes et la modification de la place dédiée aux personnes à mobilité réduite.

Un habitant demande si un travail sera fait sur le stationnement. M. TRELLU explique qu'une étude est en cours pour travailler le stationnement, avec une meilleure signalisation en amont. Il précise que des potelets seront mis d'un côté des trottoirs entre le Château d'eau et Capellia pour éviter le stationnement gênant.

Chicanes rue de la Vrière

M. TRELLU rappelle que ce sujet est récurrent depuis 2008-2009. Des aménagements ont été faits et modifiés, mais nous recevons toujours des messages d'insatisfaction. M. TRELLU explique qu'il n'est pas exclu de déposer l'aménagement entièrement pour repartir d'une feuille blanche. Aujourd'hui, il n'y a pas de réponses à apporter.

Mme BOLLENBACH exprime son mécontentement car elle n'arrive pas à sortir de son domicile. Elle a déjà eu des altercations avec des automobilistes en manoeuvrant.

D'autres habitants s'expriment sur l'historique de ce dossier. Il y avait la possibilité de racheter 1mètre de terrain pour élargir l'emprise de la voie ou du trottoir. Les véhicules reprennent de la vitesse entre les deux chicanes, d'autres contournent la circulation de la départementale. Une habitante ajoute que la circulation est dangereuse avec les enfants.

M. LEFORT propose que nous revenions vers les habitants pour proposer un nouveau projet. En attendant, les services techniques vont étudier toutes les possibilités pour proposer un aménagement satisfaisant.

Ville apaisée : point d'étape sur le déploiement et calendrier

Mme BELHAMITI rappelle l'historique de la démarche de Ville apaisée menée en concertation avec les habitants lors des GAQ. Les années précédentes, un travail de diagnostic a été mené avec les habitants pour définir les zones à basculer à 30km/h et les points noirs de circulation. Le centre-ville est la 1ère zone apaisée mise en place, et sera suivie du quartier Mozart-Bouffay avec des travaux au mois de mai-juin. Sur le centre-ville, la spécificité est de n'avoir uniquement des modifications de signalisation, avec du marquage au sol « Zone 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville. Sur le quartier Mozart-Bouffay, les aménagements vont de plus être complétés par un plateau au droit de la rue de la Hautière et l'instauration d'une nouvelle zone 30 aux abords de l'école de Mazaire, ce qui devrait permettre une baisse significative de la vitesse en arrivant sur le rond-point des Noieries.

Actuellement, un travail est en cours sur le quartier de Gesvrine avec des études sur le second semestre 2017, pour des travaux qui seront présentés en GAQ Sud et réalisés au printemps ou à l'été 2018.

Une habitante demande pourquoi les travaux attendront mi-2018 pour réaliser des travaux sur Gesvrine. M. TRELLU répond qu'il est important d'attendre la fin des travaux concernant le groupe scolaire Robert Doisneau. Il rappelle que les travaux consisteront à reprendre les ralentisseurs du boulevard du Gesvres près de l'école, ainsi qu'au niveau du château de l'Hopital. Les trottoirs et la traversée piétonne seront également revus aux abords du centre commercial.

Les participants s'accordent à dire que le petit giratoire situé en bas du centre commercial n'est pas respecté, certains automobilistes le prenant à contresens. M. TRELLU indique que ce point noir sera étudié par les services dans ce cadre.

M. TRELLU rappelle qu'un bilan de la mise aux normes des ralentisseurs avait été demandé, et certains

ralentisseurs ne sont pas aux normes. Pour certains, il manque le marquage au sol réglementaire ou « dents de requin ».

M. SIMON demande si la Ville apaisée concerne uniquement les grands boulevards ou si elle concerne également les voies secondaires. M. TRELLU indique que l'ensemble des voies sont concernées, mais les travaux sur Gesvrine concerneront uniquement les deux grands boulevards de Gesvrine. M. SIMON ne comprend pas pourquoi les voies ne sont pas reprises en même temps. M ; TRELLU répond que les lotissements ont tous été aménagés autour des années 70-80, si bien que les chaussées se retrouvent en mauvais état simultanément. Le choix a été fait de rénover chaque année un peu moins de voies mais avec des matériaux plus durables et de meilleure qualité comme l'enrobé (auparavant, les rénovations étaient réalisées avec du bicouche gravillonneux).

M. LEFORT tient à préciser qu'il y a une différence entre les travaux de rénovation de voirie, qui ont lieu chaque année sur les voies les plus dégradées, et la démarche Ville apaisée, dont l'objectif est la diminution de la vitesse pour apaiser les circulations. Les voies secondaires des poches de lotissements sont souvent des zones où l'on circule moins vite. En roulant moins vite dans les rues annexes, on diminuera également les prises de vitesses dans les voies en impasse.

Questions diverses

Irrégularités sur la chaussée du boulevard Becquerel

Un habitant de la Desnerie alerte sur l'état de la chaussée du boulevard Becquerel. Un habitant déplore également l'état de la route, qui engendre des nuisances sonores dans les jardins des riverains. Mme LEAUTE indique que Nantes Métropole travaille à une remise en état de la chaussée. L'entreprise qui a réalisé les comblements de fissures en enduit projeté a été mise en demeure pour reprendre le niveau de la chaussée. Au plus tard à la rentrée scolaire, ce dossier sera traité.

Mme LEAUTE ajoute que sur le même boulevard au niveau du pont du Gesvres, il existe également une déformation qui sera traitée d'ici la fin de l'année. Cette remise en état nécessitera des travaux plus lourds avec une coupure de la circulation.

Déchetterie

M. BAUD rappelle qu'une information assez vague de remise en état de la déchetterie avait été diffusée. Il demande si un calendrier plus précis est connu. M. Le Maire répond qu'il n'y a pas encore de date précise de définie. Le planning prévisionnel dépend de négociations foncières avec le propriétaire d'une parcelle voisine. Une proposition financière a été faite pour disposer de plus d'espace pour la rénovation mais nous sommes en attente d'un retour. L'objectif est de réaliser cette nouvelle déchetterie d'ici 2020. Le programme de rénovation des déchetteries concerne d'autres communes du nord de l'agglomération et ceci nécessitera de se coordonner les ouvertures pour limiter l'impact des phases de travaux.

ZAC de la Métairie rouge

M. MELCION s'interroge sur l'état d'avancement de l'aménagement de la ZAC de la Métairie Rouge. M. Le Maire indique que l'enquête publique relative à ce projet devrait se tenir au second semestre 2017. Il rappelle qu'il s'agit d'un futur site d'activités, les autres zones étant complètes. Sur le site de la Métairie Rouge, des négociations foncières avec les propriétaires sont en cours. La commercialisation des locaux devrait débuter en 2019.

Entretien des espaces verts et de la voirie

Un habitant signale la présence de tessons de bouteilles sur le rond-point du Pâtis vert (aussi appelé rond-point des vignes). Mme BELHAMITI note et fera un signalement au service Environnement en charge de la mission de propreté urbaine.

Un habitant s'interroge sur la gestion du plan d'eau situé à côté du Westotel. Il demande qui est en charge de son entretien. M. TRELLU indique que c'est également le service Environnement.

Déploiement de la Fibre optique

Un habitant demande si un planning du déploiement de la fibre optique est disponible. M. le Maire indique qu'un article détaillé a été publié dans le dernier magazine municipal (n°123 Avril-Mai, page 8). Le 1er lot desservi est celui du nord du secteur du centre-ville avec environ 1 000 logements dotés de haut débit. Le second lot est celui du sud du secteur du centre-ville. Des discussions sont en cours avec Orange pour la suite du déploiement. Orange nous garantit que le déploiement sera complet d'ici 2020. La Ville a demandé à Orange de desservir prioritairement les villages les moins bien connectés.

Cependant, cela ne va pas dans le sens de la logique commerciale qui est de desservir les zones les plus peuplées.

Le Maire précise que deux étapes sont nécessaires pour avoir accès à la fibre :

- votre logement est adressable, la fibre arrive au niveau de la rue ou du quartier,
- votre logement est raccordable, un point de connexion a été aménagé pour permettre votre raccordement à la fibre.

Ce n'est que lorsque votre logement est raccordable que vous pouvez souscrire un abonnement « fibre » auprès de votre opérateur quel qu'il soit. La Ville a demandé également à Orange de raccourcir le temps d'attente entre les deux étapes.

Stade de la Haute Gournière – projet

Un habitant alerte sur des activités de squat au niveau de l'ancien stade de la Haute Gournière. Il demande si une sécurisation du site est prévue. M. Le Maire indique que les services vont étudier cela.

(Précisions après la réunion : le service environnement a installé des dispositifs anti-intrusions, et le service patrimoine immobilier a condamné l'ensemble du bâtiment.)

Un autre habitant interroge le Maire sur l'aménagement du giratoire entre le boulevard Becquerel et l'avenue de la Jonelière. M. le Maire précise que le site de la Haute Gournière ; qui accueillait autrefois un terrain de football, va accueillir des habitations. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'aménager un rond-point à cet endroit.

Aménagement passage piéton rue du Devon

Un habitant indique qu'au niveau de la rue du Devon, un surbaissé de trottoir a été aménagé mais il n'y a pas encore de marquage de passage piétons. Mme LEAUTE indique que le marquage sera réalisé prochainement.

Bordures en granite rue de l'Europe (le long du centre-commercial de Géant Casino)

Un habitant indique que les bordures en granite de la rue de l'Europe sont dangereuses. Un chauffeur de véhicule a accroché ses bordures. Mme LEAUTE indique que ces aménagements ne sont pas exceptionnels et qu'aucun signalement n'a été fait jusqu'alors.

Actualités de la ville et du quartier

Présentation du projet Hautière - Mazaire

Mme LEAUTE présente les grands principes d'aménagement de la rue de la Hautière. Cet aménagement répond à plusieurs objectifs : mieux réguler la circulation, sécuriser l'accès à l'école, repenser les stationnements et les abords de l'école en intégrant les logiques de déplacements doux. Les travaux consisteront à :

- l'optimisation du stationnement : avec le maintien du nombre de places et l'instauration d'un système de dépose-minute
- l'aménagement du parking dédié aux enseignants
- l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière, qui complétera celui aménagé à l'entrée de l'avenue Mozart,
- l'aménagement d'un plateau devant l'école,
- l'aménagement d'une voie verte, partagée entre vélos et piétons,
- la création d'une esplanade paysagée à l'entrée de l'école,
- la préfiguration d'un espace dédié au jeu.

M. le Maire précise que le budget global alloué à cet aménagement est de 600 000€. La Ville mobilise une enveloppe de 100 000€. Les travaux démarreront à la rentrée 2017 avec une phase de préparation de travaux à l'été. Actuellement, une étude des circulations et déviations en phase chantier est en cours. M. TRELLU précise que le chemin du Domaine sera perturbé par la phase chantier, les voitures circuleront sur le chemin du Domaine.

Babinère – Aménagement

M. TRELLU rappelle que le nord de la zone de la Babinère accueillera le CREPS. Un accès piéton sera aménagé depuis l'allée de la Filée jusqu'à la gare de la Babinère. La partie sud devrait accueillir un Centre technique d'exploitation pour le tramway, ce qui sera intéressant pour la connexion entre la ligne 1 et le tram-train prévue à l'horizon 2021.

Le Maire indique que sur la voie qui dessert la gare, des stationnements seront recréés. Le CREPS

comprendra deux gymnases, des salles de sports, un équipement de résidence et de restauration. L'intérêt pour la Ville est de pouvoir mutualiser les équipements qui serviront les soirs et weekends aux clubs sportifs chapelains. L'architecte devrait être nommé d'ici les prochains jours.

Concernant le centre technique dédié au tramway, une étude vient d'être lancée. L'objectif de ce projet est d'avoir un arrêt de ligne 1 à côté de la gare Babinière. Cela nécessite une réflexion globale sur les lignes de bus. La ligne n°50 pourrait se greffer à un pôle multimodal. La ligne n°66 pourrait être renforcée avec une liaison permanente entre Recteur Schmitt et les facultés. Il faudra peut être étendre le parking relais. L'ensemble de ces éléments sont inclus dans l'étude. Ce projet devrait aboutir en 2021.

M. le Maire précise que l'ancienne station essence de la porte de la Chapelle pourrait servir d'accès privatif automobile pour le centre technique. Ce centre-technique permettra d'accueillir les nouveaux tramways pour les stocker (ces tramways auront une capacité d'accueil supérieure de 20%).

Il ajoute également que dans le cadre de ces aménagements, le parking temporaire de l'entreprise Sigma devra disparaître (le long du boulevard Becquerel).

Un habitant demande où en est le projet de connexion avec la ligne 2, et note que la révision du Plan de Déplacement Urbain est en cours. M. le Maire répond que cela n'est pas encore d'actualité, il faut savoir qu'un km de tramway coûte environ 20 millions d'euros. Entre Ranzay et la Babinière, il y a environ 1 km. Sur la ligne 2, il faut imaginer une traversée du périphérique, avec un ouvrage d'art, ainsi que des marais du Gesvres. Le coût serait alors nettement supérieur. Il insiste sur le fait que le renforcement de la ligne n°66 permettra d'assurer une meilleure connexion de la ligne 2 via Recteur Schmitt.

Pôle éducatif Robert Doisneau : avancée des travaux

Mme BELHAMITI indique que le chantier du groupe scolaire de Doisneau suit le calendrier présenté auparavant. Le prochain Comité de pilotage aura lieu le 15 mai. Une réunion publique aura lieu avant l'été et permettra de présenter aux riverains la 3ème et dernière phase de travaux. Une réunion spécifique aura lieu avec les riverains directs pour leur faire valider le type de clôture qui sera installé en remplacement des anciennes.

M. TRELLU rappelle que le Comité de pilotage regroupe les services de la Ville, les parents d'élèves et le corps enseignant. A la rentrée, tous les bâtiments devront être opérationnels. La 3ème phase concerne les aménagements extérieurs.

Quelques photos (voir support) permettent de constater l'avancée des travaux. En avril, les bâtiments étaient hors d'eau hors d'air. Cet été les travaux intérieurs se poursuivront. Il n'y a pas de gros retard à signaler.

Un habitant alerte sur le fait qu'il constate parfois des lumières qui restent allumés le soir ou le week-end. M. TRELLU répond que les entreprises doivent fermer les portes et éteindre les lumières sur le chantier mais il y a eu des oublis.

Une habitante demande si des aménagements complémentaires autour du complexe éducatif seront prévus. M. TRELLU explique que dès le départ, ces éléments n'ont pas été prévu dans le projet de base. Une réunion avec les riverains permettra de réfléchir collectivement aux aménagements des alentours. Il précise qu'il est prévu la suppression de l'accès par le portillon blanc, le remplacement des clôtures/grillages à l'exception de celui situé côté Jacques Demy. L'aménagement devant l'espace Jacques Demy pourrait faire l'objet d'un projet.

Une habitante demande quel est le type de revêtement des toitures. M. TRELLU indique que la toiture est en zinc.

La réunion s' est achevée vers 23h00.